

RIFSEEP

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Montants de référence par grade – montant socle mensuel et annuel brut

ANNEXE 2 : Montants de référence de la part fonction

ANNEXE 3 : Montants de référence mensuels bruts et des montants plafonds annuels bruts de l'IFSE par cadre d'emplois

ANNEXE 4 : Montants mensuels bruts liés aux expertises et aux sujétions valorisant le montant IFSE

RIFSEEP

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

ANNEXE 1 : MONTANT DE REFERENCE IFSE PART GRADE

Applicable à compter du 1^{er} janvier 2025

Cadres d'emplois de la catégorie C

Filières administrative, animation et culturelle

Grades	IFSE - part grade de référence mensuel	IFSE - part grade de référence annuel
Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 1ère classe	515 €	6 180 €
Adjoint administratif principal de 2ème classe Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe Adjoint d'animation principal de 2ème classe	495 €	5 940 €
Adjoint administratif Adjoint du patrimoine Adjoint d'animation	475 €	5 700 €

Filière technique

Grades	IFSE - part grade de référence mensuel	IFSE - part grade de référence annuel
Agent de maîtrise principal	565 €	6 780 €
Agent de maîtrise	540 €	6 480 €
Adjoint technique principal de 1ère classe	490 €	5 880 €
Adjoint technique principal de 2ème classe	470 €	5 640 €
Adjoint technique	450 €	5 400 €

Cadres d'emplois de la catégorie B

Toutes les filières confondues

Grades	IFSE - part grade de référence mensuel	IFSE - part grade de référence annuel
Rédacteur principal de 1ère classe Technicien principal de 1ère classe Assistant de conservation principal de 1ère classe	750 €	9 000 €
Rédacteur principal de 2ème classe Technicien principal de 2ème classe Assistant de conservation principal de 2ème classe	710 €	8 520 €
Rédacteur Technicien Assistant de conservation	670 €	8 040 €

Cadres d'emplois de la catégorie A

Toutes les filières confondues

Grades	IFSE - part grade de référence mensuel	IFSE - part grade de référence annuel
Ingénieur hors classe Attaché hors classe Conseiller hors classe socio-éducatif	1 210 €	14 520 €
Ingénieur principal Attaché principal Directeur territorial Attaché principal de conservation du patrimoine Psychologue hors classe Infirmiers en soins généraux hors classe Conseiller supérieur socio-éducatif Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle Bibliothécaire principal	1 150 €	13 800 €
Ingénieur Attaché Attaché de conservation du patrimoine Bibliothécaire Psychologue de classe normale Infirmiers en soins généraux Conseiller socio-éducatif Assistant socio-éducatif	1 090€	13 080€

Cadres d'emplois de la catégorie A+

Toutes les filières confondues

Grades	IFSE - part grade de référence mensuel	IFSE - part grade de référence annuel
Ingénieur général Administrateur général Médecins hors classe	1 600 €	19 200 €
Ingénieur en chef hors classe Administrateur hors classe Conservateur du patrimoine en chef Médecins de 1ere classe	1 520 €	18 240 €
Ingénieur en chef Administrateur Conservateur du patrimoine Médecins de 2eme classe	1 440€	17 280€

RIFSEEP

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

ANNEXE 2 : MONTANT DE REFERENCE IFSE PART FONCTION

Niveau de fonction	Niveau de fonction managériale	IFSE fonction mensuelle	IFSE fonction annuelle
1	Responsable d'équipe	55 €	660 €
2	Responsable de cellule ou d'unité	110 €	1 320 €
3	Responsable de centre	170 €	2 040 €
4	Responsable de service / mission	300 €	3 600 €
5	Directeur de service / mission	550 €	6 600 €
6	Adjoint au directeur général	850 €	10 200 €
7	Directeur général / Emploi fonctionnel	1 030 €	12 360 €

RIFSEEP

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

ANNEXE 3 : MONTANTS DE REFERENCE MENSUELS BRUTS ET DES MONTANTS PLAFONDS ANNUELS BRUTS DE L'IFSE PAR CADRE D'EMPLOIS ET GROUPES DE FONCTIONS

L'annexe présente dans les tableaux suivants pour chaque cadre d'emplois, les montants de référence versés pour la part grade à laquelle s'ajoute la part fonction.

Dans le cas des agents logés, les montants d'IFSE de la part grade feront l'objet d'une modulation à la baisse dans la limite des plafonds réglementaires indiqués.

CATEGORIE C

Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux						
Groupe	Grade	IFSE Part grade	IFSE Part fonction		RIFSEEP Plafond annuel	
			Emploi	Montant	Agent non logé	Agent logé
1	Adjoint administratif	475	Responsable de centre	170	11340	7090
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	495				
	Adjoint administratif principal de 1er classe	515				
2	Adjoint administratif	475	Responsable de cellule ou d'unité	110	10800	6750
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	495				
	Adjoint administratif principal de 1er classe	515				
3	Adjoint administratif	475	Responsable d'équipe	55	10800	6750
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	495				
	Adjoint administratif principal de 1er classe	515				
4	Adjoint administratif	475	Base du cadre d'emploi	0	10800	6750
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	495				
	Adjoint administratif principal de 1er classe	515				

Cadre d'emplois des Agents de maitrise territoriaux						
Groupe	Grade	IFSE Part grade	IFSE Part fonction		RIFSEEP Plafond annuel	
			Emploi	Montant	Agent non logé	Agent logé
1	Agent de maitrise	540	Responsable de centre	170	11340	7090
	Agent de maitrise principal	565				
2	Agent de maitrise	540	Responsable de cellule ou d'unité	110	10800	6750
	Agent de maitrise principal	565				
3	Agent de maitrise	540	Responsable d'équipe	55	10800	6750
	Agent de maitrise principal	565				
4	Agent de maitrise	540	Base du cadre d'emploi	0	10800	6750
	Agent de maitrise principal	565				

Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux						
Groupe	Grade	IFSE Part grade	IFSE Part fonction		RIFSEEP Plafond annuel	
			Emploi	Montant	Agent non logé	Agent logé
1	Adjoint technique	450	Responsable de centre	170	11340	7090
	Adjoint technique principal de 2ème classe	470				
	Adjoint technique principal de 1ère classe	490				
2	Adjoint technique	450	Responsable de cellule ou d'unité	110	10800	6750
	Adjoint technique principal de 2ème classe	470				
	Adjoint technique principal de 1ère classe	490				
3	Adjoint technique	450	Responsable d'équipe	55	10800	6750
	Adjoint technique principal de 2ème classe	470				
	Adjoint technique principal de 1ère classe	490				
4	Adjoint technique	450	Base du cadre d'emploi	0	10800	6750
	Adjoint technique principal de 2ème classe	470				
	Adjoint technique principal de 1ère classe	490				

Cadre d'emplois des Adjoints territoriaux du patrimoine						
Groupe	Grade	IFSE Part grade	IFSE Part fonction		RIFSEEP Plafond annuel	
			Emploi	Montant	Agent non logé	Agent logé
1	Adjoint du patrimoine	475	Responsable de centre	170	11340	7090
	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	495				
	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	515				
2	Adjoint du patrimoine	475	Responsable de cellule ou d'unité	110	10800	6750
	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	495				
	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	515				
3	Adjoint du patrimoine	475	Responsable d'équipe	55	10800	6750
	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	495				
	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	515				
4	Adjoint du patrimoine	475	Base du cadre d'emploi	0	10800	6750
	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	495				
	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	515				

Cadre d'emplois des Adjoints territoriaux d'animation						
Groupe	Grade	IFSE Part grade	IFSE Part fonction		RIFSEEP Plafond annuel	
			Emploi	Montant	Agent non logé	Agent logé
1	Adjoint d'animation	475	Responsable de cellule ou d'unité	110	11340	7090
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	495				
	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	515				
2	Adjoint d'animation	475	Responsable d'équipe	55	10800	6750
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	495				
	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	515				
3	Adjoint d'animation	475	Base du cadre d'emploi	0	10800	6750
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	495				
	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	515				

CATEGORIE B

Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux						
Groupe	Grade	IFSE Part grade	IFSE Part fonction		RIFSEEP Plafond annuel	
			Emploi	Montant	Agent non logé	Agent logé
1	Rédacteur	670	Responsable de service ou de mission	300	17480	8030
	Rédacteur principal de 2ème classe	710				
	Rédacteur principal de 1ère classe	750				
2	Rédacteur	670	Responsable de centre	170	16015	7220
	Rédacteur principal de 2ème classe	710				
	Rédacteur principal de 1ère classe	750				
3	Rédacteur	670	Responsable de cellule ou d'unité	110	14650	6670
	Rédacteur principal de 2ème classe	710				
	Rédacteur principal de 1ère classe	750				
4	Rédacteur	670	Responsable d'équipe	55	14650	6670
	Rédacteur principal de 2ème classe	710				
	Rédacteur principal de 1ère classe	750				
5	Rédacteur	670	Base du cadre d'emploi	0	14650	6670
	Rédacteur principal de 2ème classe	710				
	Rédacteur principal de 1ère classe	750				

Cadre d'emplois des Technicien territoriaux						
Groupe	Grade	IFSE Part grade	IFSE Part fonction		RIFSEEP Plafond annuel	
			Emploi	Montant	Agent non logé	Agent logé
1	Technicien	670	Responsable de service ou de mission	300	19660	13760
	Technicien principal de 2ème classe	710				
	Technicien principal de 1ère classe	750				
2	Technicien	670	Responsable de centre	170	18580	13005
	Technicien principal de 2ème classe	710				
	Technicien principal de 1ère classe	750				
3	Technicien	670	Responsable de cellule ou d'unité	110	17500	12250
	Technicien principal de 2ème classe	710				
	Technicien principal de 1ère classe	750				
4	Technicien	670	Responsable d'équipe	55	17500	12250
	Technicien principal de 2ème classe	710				
	Technicien principal de 1ère classe	750				
5	Technicien	670	Base du cadre d'emploi	0	17500	12250
	Technicien principal de 2ème classe	710				
	Technicien principal de 1ère classe	750				

Cadre d'emplois des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques					
Groupe	Grade	IFSE Part grade	IFSE Part fonction		RIFSEEP Plafond annuel
			Emploi	Montant	
1	Assistant de conversation	670	Responsable de service ou de mission	300	16720
	Assistant de conversation principal de 2ème classe	710			
	Assistant de conservation de 1ère classe	750			
2	Assistant de conversation	670	Responsable de centre	170	14960
	Assistant de conversation principal de 2ème classe	710			
	Assistant de conservation de 1ère classe	750			
3	Assistant de conversation	670	Responsable de cellule ou d'unité	110	14960
	Assistant de conversation principal de 2ème classe	710			
	Assistant de conservation de 1ère classe	750			
4	Assistant de conversation	670	Responsable d'équipe	55	14960
	Assistant de conversation principal de 2ème classe	710			
	Assistant de conservation de 1ère classe	750			
5	Assistant de conversation	670	Base du cadre d'emploi	0	14960
	Assistant de conversation principal de 2ème classe	710			
	Assistant de conservation de 1ère classe	750			

CATEGORIE A

Cadre d'emplois des Attachés territoriaux						
Groupe	Grade	IFSE Part grade	IFSE Part fonction		RIFSEEP Plafond annuel	
			Emploi	Montant	Agent non logé	Agent logé
1	Attaché	1090	Adjoint au directeur général	850	36210	22310
	Attaché principal	1150				
	Directeur territorial	1150				
	Attaché hors classe	1210				
2	Attaché	1090	Directeur ou directeur de mission	550	32130	17205
	Attaché principal	1150				
	Directeur territorial	1150				
	Attaché hors classe	1210				
3	Attaché	1090	Responsable de service ou de mission	300	25500	14320
	Attaché principal	1150				
	Directeur territorial	1150				
	Attaché hors classe	1210				
4	Attaché	1090	Responsable de centre	170	20400	11160
	Attaché principal	1150				
	Directeur territorial	1150				
	Attaché hors classe	1210				
5	Attaché	1090	Responsable de cellule ou d'unité	110		
	Attaché principal	1150				
	Directeur territorial	1150				
	Attaché hors classe	1210				
6	Attaché	1090	Responsable d'équipe	55		
	Attaché principal	1150				
	Directeur territorial	1150				
	Attaché hors classe	1210				
7	Attaché	1090	Base du cadre d'emploi	0		
	Attaché principal	1150				
	Directeur territorial	1150				
	Attaché hors classe	1210				

Cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux						
Groupe	Grade	IFSE Part grade	IFSE Part fonction		RIFSEEP Plafond annuel	
			Emploi	Montant	Agent non logé	Agent logé
1	Ingénieur	1090	Adjoint au directeur général	850	46920	32850
	Ingénieur principal	1150				
	Ingénieur hors classe	1210				
2	Ingénieur	1090	Directeur ou directeur de mission	550	40290	28200
	Ingénieur principal	1150				
	Ingénieur hors classe	1210				
3	Ingénieur	1090	Responsable de service ou de mission	300	36000	25190
	Ingénieur principal	1150				
	Ingénieur hors classe	1210				
4	Ingénieur	1090	Responsable de centre	170	31450	22015
	Ingénieur principal	1150				
	Ingénieur hors classe	1210				
5	Ingénieur	1090	Responsable de cellule ou d'unité	110		
	Ingénieur principal	1150				
	Ingénieur hors classe	1210				
6	Ingénieur	1090	Responsable d'équipe	55		
	Ingénieur principal	1150				
	Ingénieur hors classe	1210				
7	Ingénieur	1090	Base du cadre d'emploi	0		
	Ingénieur principal	1150				
	Ingénieur hors classe	1210				

Cadre d'emplois des Psychologues territoriaux					
Groupe	Grade	IFSE Part grade	IFSE Part fonction		RIFSEEP Plafond annuel
			Emploi	Montant	
1	Psychologue de classe normale	1090	Directeur ou directeur de mission	550	25500
	Psychologue hors classe	1150			
2	Psychologue de classe normale	1090	Responsable de service ou de mission	300	20400
	Psychologue hors classe	1150			
3	Psychologue de classe normale	1090	Responsable de centre	170	
	Psychologue hors classe	1150			
4	Psychologue de classe normale	1090	Responsable de cellule ou d'unité	110	
	Psychologue hors classe	1150			
5	Psychologue de classe normale	1090	Responsable d'équipe	55	
	Psychologue hors classe	1150			
6	Psychologue de classe normale	1090	Base du cadre d'emploi	0	
	Psychologue hors classe	1150			

Cadre d'emplois des Infirmiers en soins généraux territoriaux

Groupe	Grade	IFSE Part grade	IFSE Part fonction		RIFSEEP Plafond annuel
			Emploi	Montant	
1	Infirmier en soins généraux	1090	Responsable de service ou de mission	300	19480
	Infirmier en soins généraux hors classe	1150			
2	Infirmier en soins généraux	1090	Responsable de centre	170	15300
	Infirmier en soins généraux hors classe	1150			
3	Infirmier en soins généraux	1090	Responsable de cellule ou d'unité	110	
	Infirmier en soins généraux hors classe	1150			
4	Infirmier en soins généraux	1090	Responsable d'équipe	55	
	Infirmier en soins généraux hors classe	1150			
5	Infirmier en soins généraux	1090	Base du cadre d'emploi	0	
	Infirmier en soins généraux hors classe	1150			

Cadre d'emplois des Conseillers socio-éducatifs

Groupe	Grade	IFSE Part grade	IFSE Part fonction		RIFSEEP Plafond annuel
			Emploi	Montant	
1	Conseiller socio-éducatif	1090	Directeur ou directeur de mission	550	25500
	Conseiller supérieur socio-éducatif	1150			
	Conseiller hors classe socio-éducatif	1210			
2	Conseiller socio-éducatif	1090	Responsable de service ou de mission	300	20400
	Conseiller supérieur socio-éducatif	1150			
	Conseiller hors classe socio-éducatif	1210			
3	Conseiller socio-éducatif	1090	Responsable de centre	170	
	Conseiller supérieur socio-éducatif	1150			
	Conseiller hors classe socio-éducatif	1210			
4	Conseiller socio-éducatif	1090	Responsable de cellule ou d'unité	110	
	Conseiller supérieur socio-éducatif	1150			
	Conseiller hors classe socio-éducatif	1210			
5	Conseiller socio-éducatif	1090	Responsable d'équipe	55	
	Conseiller supérieur socio-éducatif	1150			
	Conseiller hors classe socio-éducatif	1210			
6	Conseiller socio-éducatif	1090	Base du cadre d'emploi	0	
	Conseiller supérieur socio-éducatif	1150			
	Conseiller hors classe socio-éducatif	1210			

Cadre d'emplois des Assistants territoriaux socio-éducatif					
Groupe	Grade	IFSE Part grade	IFSE Part fonction		RIFSEEP Plafond annuel
			Emploi	Montant	
1	Assistant socio éducatif	1090	Responsable de service ou de mission	300	19480
	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1150			
2	Assistant socio éducatif	1090	Responsable de centre	170	15300
	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1150			
3	Assistant socio éducatif	1090	Responsable de cellule ou d'unité	110	
	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1150			
4	Assistant socio éducatif	1090	Responsable d'équipe	55	
	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1150			
5	Assistant socio éducatif	1090	Base du cadre d'emploi	0	
	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1150			

Cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine					
Groupe	Grade	IFSE Part grade	IFSE Part fonction		RIFSEEP Plafond annuel
			Emploi	Montant	
1	Attaché de conservation du patrimoine	1090	Directeur ou directeur de mission	550	29750
	Attaché principal de conservation du patrimoine	1150			
2	Attaché de conservation du patrimoine	1090	Responsable de service ou de mission	300	27200
	Attaché principal de conservation du patrimoine	1150			
3	Attaché de conservation du patrimoine	1090	Responsable de centre	170	
	Attaché principal de conservation du patrimoine	1150			
4	Attaché de conservation du patrimoine	1090	Responsable de cellule ou d'unité	110	
	Attaché principal de conservation du patrimoine	1150			
5	Attaché de conservation du patrimoine	1090	Responsable d'équipe	55	
	Attaché principal de conservation du patrimoine	1150			
6	Attaché de conservation du patrimoine	1090	Base du cadre d'emploi	0	
	Attaché principal de conservation du patrimoine	1150			

Cadre d'emplois des Bibliothécaires territoriaux

Groupe	Grade	IFSE Part grade	IFSE Part fonction		RIFSEEP Plafond annuel
			Emploi	Montant	
1	Bibliothécaire	1090	Directeur ou directeur de mission	550	29750
	Bibliothécaire principal	1150			
2	Bibliothécaire	1090	Responsable de service ou de mission	300	27200
	Bibliothécaire principal	1150			
3	Bibliothécaire	1090	Responsable de centre	170	
	Bibliothécaire principal	1150			
4	Bibliothécaire	1090	Responsable de cellule ou d'unité	110	
	Bibliothécaire principal	1150			
5	Bibliothécaire	1090	Responsable d'équipe	55	
	Bibliothécaire principal	1150			
6	Bibliothécaire	1090	Base du cadre d'emploi	0	
	Bibliothécaire principal	1150			

CATEGORIE A+

Cadre d'emplois des Administrateurs territoriaux					
Groupe	Grade	IFSE Part grade	IFSE Part fonction		RIFSEEP Plafond annuel
			Emploi	Montant	
1	Administrateur	1440	Directeur général/Emploi fonctionnel	1 030	63000
	Administrateur hors classe	1520			
	Administrateur général	1600			
2	Administrateur	1440	Adjoint au directeur général	850	57200
	Administrateur hors classe	1520			
	Administrateur général	1600			
3	Administrateur	1440	Directeur ou directeur de mission	550	51200
	Administrateur hors classe	1520			
	Administrateur général	1600			
4	Administrateur	1440	Responsable de service ou de mission	300	45400
	Administrateur hors classe	1520			
	Administrateur général	1600			
5	Administrateur	1440	Responsable de centre	170	
	Administrateur hors classe	1520			
	Administrateur général	1600			
6	Administrateur	1440	Responsable de cellule ou d'unité	110	
	Administrateur hors classe	1520			
	Administrateur général	1600			
7	Administrateur	1440	Responsable d'équipe	55	
	Administrateur hors classe	1520			
	Administrateur général	1600			
8	Administrateur	1440	Base du cadre d'emploi	0	
	Administrateur hors classe	1520			
	Administrateur général	1600			

Cadre d'emplois des Ingénieurs en chef territoriaux						
Groupe	Grade	IFSE Part grade	IFSE Part fonction		RIFSEEP Plafond annuel	
			Emploi	Montant	Agent non logé	Agent logé
1	Ingénieur en chef	1440	Directeur général / Emploi fonctionnel	1 030	57120	42840
	Ingénieur en chef hors classe	1520				
	Ingénieur général	1600				
2	Ingénieur en chef	1440	Adjoint au directeur général	850	49980	37490
	Ingénieur en chef hors classe	1520				
	Ingénieur général	1600				
3	Ingénieur en chef	1440	Directeur ou directeur de mission	550	46920	35190
	Ingénieur en chef hors classe	1520				
	Ingénieur général	1600				
4	Ingénieur en chef	1440	Responsable de service ou de mission	300	42330	31750
	Ingénieur en chef hors classe	1520				
	Ingénieur général	1600				
5	Ingénieur en chef	1440	Responsable de centre	170	42330	31750
	Ingénieur en chef hors classe	1520				
	Ingénieur général	1600				
6	Ingénieur en chef	1440	Responsable de cellule ou d'unité	110	42330	31750
	Ingénieur en chef hors classe	1520				
	Ingénieur général	1600				
7	Ingénieur en chef	1440	Responsable d'équipe	55	42330	31750
	Ingénieur en chef hors classe	1520				
	Ingénieur général	1600				
8	Ingénieur en chef	1440	Base du cadre d'emploi	0	42330	31750
	Ingénieur en chef hors classe	1520				
	Ingénieur général	1600				

Cadre d'emplois des Conservateurs territoriaux du patrimoine

Groupe	Grade	IFSE Part grade	IFSE Part fonction		RIFSEEP Plafond annuel	
			Emploi	Montant	Agent non logé	Agent logé
1	Conservateur du patrimoine	1440	Adjoint au directeur général	850	46920	25810
	Conservateur du patrimoine en chef	1520				
2	Conservateur du patrimoine	1440	Directeur ou directeur de mission	550	40290	22160
	Conservateur du patrimoine en chef	1520				
3	Conservateur du patrimoine	1440	Responsable de service ou de mission	300	34450	18950
	Conservateur du patrimoine en chef	1520				
4	Conservateur du patrimoine	1440	Responsable de centre	170	31450	17298
	Conservateur du patrimoine en chef	1520				
5	Conservateur du patrimoine	1440	Responsable de cellule ou d'unité	110		
	Conservateur du patrimoine en chef	1520				
6	Conservateur du patrimoine	1440	Responsable d'équipe	55		
	Conservateur du patrimoine en chef	1520				
7	Conservateur du patrimoine	1440	Base du cadre d'emploi	0		
	Conservateur du patrimoine en chef	1520				

Cadre d'emplois des Médecins territoriaux

Groupe	Grade	IFSE Part grade	IFSE Part fonction		RIFSEEP Plafond annuel
			Emploi	Montant	
1	Médecin hors classe	1600	Responsable de service ou de mission	300	43180
	Médecin de 1 ^{er} classe	1520			
	Médecin de 2 ^{ème} classe	1440			
2	Médecin hors classe	1600	Responsable de centre	170	38250
	Médecin de 1 ^{er} classe	1520			
	Médecin de 2 ^{ème} classe	1440			
3	Médecin hors classe	1600	Responsable de cellule ou d'unité	110	29495
	Médecin de 1 ^{er} classe	1520			
	Médecin de 2 ^{ème} classe	1440			
4	Médecin hors classe	1600	Responsable d'équipe	55	
	Médecin de 1 ^{er} classe	1520			
	Médecin de 2 ^{ème} classe	1440			
5	Médecin hors classe	1600	Base du cadre d'emploi	0	
	Médecin de 1 ^{er} classe	1520			
	Médecin de 2 ^{ème} classe	1440			

RIFSEEP

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

ANNEXE 4 : FIXATION DES MONTANTS MENSUELS BRUTS LIES AUX EXPERTISES ET AUX SUJETIONS VALORISANT LE MONTANT DE L'IFSE

Applicable à compter du 1^{er} janvier 2025

Les montants de valorisation octroyés dans le cadre de l'IFSE et liés aux sujétions et expertises spécifiques identifiées sur la fiche de poste sont attribués dans la limite des plafonds réglementaires et déterminés comme suit :

SUJETIONS ATTACHÉES AU POSTE

1) Sujétion 1 (S1) : Sujétion liée aux contraintes du poste

- **S1 – 01 : Postes éligibles à une grande variabilité et contraintes horaires**

Montant forfaitaire attribué aux agents occupant les postes éligibles à la sujétion S1, selon les périmètres d'activité cités ci-dessous : 50 € bruts mensuels

La sujétion S1 correspond aux périmètres d'activité suivants :

- ✓ unité quartier nuit (Service Centre-Ville -Pôle Territorial Bordeaux)
- ✓ unité quartier VSDL (Service Centre-Ville - Pôle Territorial Bordeaux)
- ✓ centre incivilités déchets (Pôle Territorial Bordeaux)
- ✓ unité sécurité incendie Hôtel Bordeaux Métropole (Direction de l'Immobilier)
- ✓ centres exploitation et centre pilotage et transport (Service Valorisation - ADG Prévention et Gestion des Déchets) zone nuit (Service Collecte Bègles – ADG Prévention et Gestion des Déchets)
- ✓ unités Parc Bordelais et Jardin Public - Service Gestion des Parcs et Jardins – Direction des Espaces Verts
- ✓ Maison éco-citoyenne

- **S1 – 02 Postes soumis à des périmètres d’activité sur les voies à grand trafic et régie de nuit.**

Montant forfaitaire attribué aux agents occupant les postes éligibles à la sujétion S1, selon les périmètres d’activité cités ci-dessous : 200 € bruts mensuels

- ✓ Unité régie voies à grand trafic (VGT) et chef d’unité et surveillants de travaux de l’unité VGT (Direction voirie ouvrages d’art)
- ✓ Centre régie jour/ nuit (Direction signalisation)

- **S1 – 03 Postes prenant en charge les opérations liées à la crémation :**

Montant forfaitaire attribué aux agents occupant les postes ci-dessous :

- ❖ **N1 - gardiens – maitres de cérémonie** (centre administratif et relations usagers – service parc cimetière rive gauche – direction du funéraire) : 105€/mois
- ❖ **N2 - jardiniers – fossoyeurs - opérateurs de crémation** (unité interventions techniques et gestion du crematorium – service parc cimetière rive gauche – direction du funéraire): 115 € / mois

- **S1 – 04 Postes d’agents de maîtrise du pôle PGD chargés du suivi d’activité des équipes opérationnelles**

Montant forfaitaire de 95 € mois /agent, attribué aux postes ouverts sur le cadre d’emploi des agents de maîtrise chargés :

- Du suivi de la collecte en porte à porte : encadrement ou encadrement formation terrain
- Du suivi des équipes des centres transfert et usines, ~~des stations de lavage~~ du centre matériel et sites du centre apport volontaire, du SQID et des centres de ~~recyclage~~ du service valorisation

- **S1 – 05 Postes du centre habitat spécifique intervenant sur le terrain et d’entretien des locaux de pré-collecte**

Montant forfaitaire de 50€ par mois / agent attribué aux agents occupant les postes du centre Habitat Spécifique qui interviennent sur le terrain ainsi qu’aux agent occupant les postes d’agents Entretien locaux pré-collecte du PGD

2) Sujétion 2 (S2) : Sujétions versées en fonction du travail effectivement réalisé

- **Indemnités spécifiques des agents assurant la collecte des ordures ménagères**

- **Indemnité/sujétion collecte des ordures ménagères :**

Les agents appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques et affectés à la collecte des ordures ménagères de la Collecte de nuit et des Pôles territoriaux, peuvent bénéficier d'une indemnité d'un montant de 6,00 € par vacation (1 vacation par jour).

Les adjoints techniques exerçant les fonctions d'agents d'entretien du centre apport volontaire (laveurs) peuvent bénéficier d'un montant de 6 € par vacation (1 vacation par jour) attribué sur la base d'un constat de réalisation.

Cette indemnité sera attribuée dans la limite des plafonds statutaires de l'Etat en référence aux primes et indemnités propres au grade de l'agent.

- **Indemnité de collecte d'immondices :**

Les agents assurant des fonctions de collecte d'ordures ménagères et collectant des immondices peuvent bénéficier de 0,31 € par demi-journée de travail effectif consacrée à la collecte d'immondices.

Cette indemnité sera attribuée dans la limite des plafonds statutaires de l'Etat en référence aux primes et indemnités propres au grade de l'agent.

- **Indemnités spécifiques des agents des centres transfert et usines, des stations de lavage, du centre matériels et sites du centre apport volontaire, du SQID et des centres de recyclage :**

- **Sujétion de conduite des agents**

- Bénéficiaires :**

Les agents appartenant aux cadres d'emplois des adjoints techniques et des agents de maîtrise, détenteurs d'un permis poids lourds amenés à conduire régulièrement un véhicule autre qu'un véhicule léger.

Le montant de cette indemnité est de 1 € par jour de conduite. Cette indemnité n'est pas versée aux conducteurs spécialisés.

Cette indemnité sera attribuée dans la limite des plafonds statutaires de l'Etat en référence aux primes et indemnités propres au grade de l'agent.

EXPERTISES ATTACHÉES AU POSTE

Les dispositions relatives à l'expertise E1 "chef de projet stratégique" et E3 "Régisseur d'avances et de recettes" sont inchangées.

2) Expertise 2 (E2) : postes à technicité rare et difficiles à pourvoir

La collectivité reconnaît la spécificité de certains métiers dit « en tension », en raison des facteurs de tension admis par le ministère du travail et tendant à une rareté de la main d'œuvre disponible et à une forte concurrence avec les opérateurs locaux publics aussi bien que privés.

Une grille de valorisation indemnitaire comportant 6 niveaux de reconnaissance d'expertise est établie comme suit :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
Montant mensuel	30 €	50 €	100 €	200 €	350 €	500 €
Montant annuel	360 €	600 €	1 200 €	2 400 €	4 200 €	6 000 €

Les métiers suivants et leur niveau de rattachement sont concernés :

Niveau de rattachement	Métiers
N6	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expertise numérique supérieure <p><i>Le niveau 6 des expertises numériques est strictement réservé à des postes identifiés au sein de la DGNSI qui ont des expertises pointues, sur des métiers en forte tension et des niveaux de responsabilité sur la gestion infrastructures ou plateformes numériques sensibles. Cela concerne notamment les architectes SI, Urbanistes SI, les responsables de plateformes, les directeurs SI, les responsables d'entité, responsables d'étude SI.</i></p>
N5	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expertise numérique médiane <p><i>Le niveau 5 des expertises numériques est strictement réservé à des expertises reconnues, sur des missions de conception, d'exécution et de validation des recettes 'utilisateurs', de suivi de montée système, d'aide à la définition des profils utilisateurs mais aussi de production de tableaux de bord utiles et applicables de façon transversale. Par ailleurs l'accompagnement des utilisateurs dans l'élaboration de leurs requêtes fait également partie intégrante de cette définition de niveau d'expertise. Cette prime est donc quasi-exclusivement réservée à des postes au sein de la DGNSI. Les rares exceptions concernent des postes qui, en plus des missions décrites ci-dessus, sont des référents sur les outils métiers au sein de leurs DG (pleiades, GDA par exemple).</i></p>

N4	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise numérique <p><i>Le niveau 4 des expertises numériques est quant à lui réservé aux métiers de l'assistance numérique, de l'accompagnement ou de l'administration fonctionnelle et uniquement si les missions du poste requièrent une expertise numérique particulière.</i></p> <p><i>Les métiers concernés sont notamment ceux de technicien.ne support utilisateurs, technicien.ne d'exploitation de 1er niveau, gestionnaire d'actifs logiciels et paramétreur logiciel. Ce niveau d'expertise est ouvert à des postes hors DGNSI. C'est le cas par exemple des techniciens d'exploitation de 1er niveau, ou des administrateurs d'application métier dont les missions nécessitent dans certains cas une expertise assimilable à un rôle de paramétreur logiciel avec du paramétrage simple et complexe ainsi que de la mise en place de tableaux de bord de suivi d'indicateurs.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Postes d'ingénieurs du bâtiment et des ouvrages d'art
N3	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Postes de techniciens du bâtiment et des ouvrages d'art ▪ Postes d'opérateurs en maintenance sur l'éclairage public habilités "haute tension" ▪ Postes d'opérateurs en maintenance de véhicule ▪ Postes liés à la transition écologique attachés à l'ADG Action climatique et transition énergétique (ACTE) ▪ Postes d'opérateurs en maintenance des bâtiments et des ouvrages d'art ▪ Postes dans le domaine du foncier nécessitant un agrément cadastral ▪ Postes d'instructeurs gestionnaires de dossiers ERP
N2	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Postes d'instructeurs AOS ▪ Postes de projeteurs ▪ Postes liés à l'expertise voirie et laboratoire routier ▪ Postes liés à la régulation et circulation ▪ Postes de la brigade fluviale ▪ Postes d'arboristes/grimpeurs ▪ Postes attachés aux fonctions de collecte des ordures ménagères et déchets verts en porte à porte ▪ Postes d'instructeurs des aides à la pierre du parc privé et public ▪ Postes d'assistants dans le domaine de la commande publique ▪ Postes d'assistants dans le domaine des finances publiques
N1	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Postes attachés au centre transfert et usines, au centre matériels et sites, au centre apport volontaire, à la section SQID ▪ Postes d'agents de conduite attachés au centre pilotage et transports ; et postes d'agents d'exploitation attachés au centre exploitation et à l'unité maintenance et travaux du service valorisation

